2025

PROJET D'ÉTABLISSEMENT CRÈCHE HAUT COMME TROIS POMMES





TABLE DES MATIÈRES

- 04 > PRÉAMBULE
- 05 · PARTIE 1
 PROJET
 SOCIAL ET
 DÉVELOPPEMENT
 DURABLE
- Modalités d'intégration de l'EAJE dans son environnement social et vis-àvis des partenaires extérieurs
- 09 > Dispositions prises pour l'accueil des familles en parcours d'insertion sociale et professionnelle
- 10 > Modalités de participation des familles à la vie de l'EAJE et actions de soutien à la parentalité proposées (Informations des parents, Participation des parents, Implication des parents et Les actions de soutien à la parentalité)
- 12 > Démarche en faveur du développement durable

13 PARTIE 2 PROJET ÉDUCATIF

- 14 > Principes éducatifs développés au regard de la charte d'accueil du jeune enfant
- 18 Dispositions prises pour assurer l'accueil quotidien des enfants
- 20 > Dispositions prises pour assurer le soin (Les modalités de délivrance des soins spécifiques et d'accueil de l'enfant malade ou présentant un handicap ou une affection nécessitant une attention particulière, Le projet d'accueil individualisé (PAI), Les modalités en cas d'accident)
- 22 > Dispositions prises pour assurer le développement
- 22 Dispositions prises pour assurer le bien-être
- 23 Dispositions prises pour assurer l'éveil des enfants, notamment en matière artistique et culturelle
- 23 > Dispositions prises pour favoriser l'égalité entre les filles et les garçons

25 PARTIE 3 PROJET D'ACCUEIL

- 26 > Accueils proposés
- 26 > Prestations d'accueils proposées
- 29 > Hygiène et changes
- 30 · Alimentation (Les repas, Allaitement en crèche, Régime alimentaire)

- 32 Accueil d'enfants à besoins spécifiques (enfants en situation de handicap, enfants atteints d'une maladie chronique...)
- 33 > Encadrement de la structure et des enfants (Description des compétences professionnelles mobilisées, Professionnalisation et accompagnement de l'équipe)

35 · PARTIE 4 PROJET D'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ D'ACCUEIL

- 36 > Contact réel avec la nature
- 37 > Bien-être au travail
- 38 Moyens de communication adaptés à l'enfant
- 39 Respect du rythme de l'enfant

40 PARTIE 5

- 41 > Annexe n° 1 : Charte nationale Pour l'accueil du jeune enfant
- 42 > Annexe n° 2 : Maladies à éviction obligatoire
- 43 · Annexe n° 3 : Fiche d'administration de médicaments
- 44 > Annexe n° 4 : Protocole PAI
- 47 > Annexe n° 5 : Allaitement maternel en crèche

PRÉAMBULE

L'association Bellidée gère trois maisons de quartier agréées par la Caisse d'Allocations Familiales.

La crèche « Haut Comme Trois Pommes » est une crèche associative gérée par la Maison de Quartier Marlborough.

Cet Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) est un lieu de socialisation où l'enfant vit ses premières expériences en dehors du cercle familial. Il est ouvert à toutes les familles sans distinction. Le Code de la Santé Publique (CSP) régit le fonctionnement des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant. Bellidée s'assure que la bonne application de ces dispositions s'appliquent à tout moment

Il prévoit que chaque EAJE doit disposer d'un Projet d'Etablissement (PE) (R2324-29 du CSP). Il doit être accessible à chacun sur le site internet du gestionnaire ou sur le site de la Caf (R2324-31 du CSP). Il peut être transmis sous format numérique. Il doit également être affiché de manière accessible au(x) parent(s). Chaque mise à jour est transmise au(x) parent(s).

Le Projet d'Etablissement doit être daté et actualisé aussi souvent que nécessaire et au moins une fois tous les 5 ans, avec la participation du personnel (R2324-31-IV du CSP).



MODALITÉS D'INTÉGRATION DE L'EAJE DANS SON ENVIRONNEMENT SOCIAL ET VIS-À-VIS DES PARTENAIRES EXTÉRIEURS

La commune de Saint-Martin-Boulogne est implantée autour de la commune de Boulogne-sur-Mer sur un axe Nord-Sud et bénéficie ainsi d'un fort passage de population et d'une sollicitation importante pour les modes d'accueil Petite Enfance et les écoles.

L'équipement Petite Enfance a cette particularité d'être implanté sur deux sites éloignés d'environ un kilomètre l'un de l'autre, l'un en continuité d'une école maternelle au cœur du quartier prioritaire, l'autre dans le quartier des écoles maternelle et primaire.

Crée en 1993, il subit différentes évolutions pour aboutir en 2022 à un équipement de cinquante-quatre places réparties sur les deux sites de la manière suivante : 25 places à la Maison de la Petite Enfance et 29 places à la Crèche les Trois Petits Pas. L'évolution de 2026 a comme visée d'aller d'un agrément global vers deux agréments qui permettront à chaque crèche d'être au plus près du projet social des maisons de quartier. Une des premières évolutions est le changement de nom de la crèche de Marlborough qui devient la crèche « Haut comme trois pommes » (à la place de la maison de la petite enfance).

Les locaux appartiennent à la commune et l'équipement est géré par l'association Bellidée (historiquement la commune a touiours confié à l'association les activités d'accueil, de loisirs, de culture...). Ces locaux. au-delà de la crèche, intègrent l'accueil, l'administration et les accueils de loisirs de la maison de quartier Marlborough ce qui permet une cohérence de fonctionnement, et surtout en lien avec le projet social. -Le secteur Petite Enfance représente 16% des adhérents et 11% des individus. La maison de quartier, qui est dans un quartier relevant de la politique de la ville, a pour mission principale de favoriser la cohésion sociale, d'améliorer la qualité de vie des habitants et de promouvoir la participation citoyenne. Elle vise à renforcer le lien social en facilitant les rencontres et les échanges entre les habitants pour lutter contre l'isolement, en développant des actions intergénérationnelles et interculturelles. Elle anime la vie locale en organisant des activités culturelles, sportives et de loisirs accessibles à tous, en soutenant les initiatives des habitants pour qu'ils deviennent acteurs de leur quartier. Le diagnostic Petite Enfance établi

en 2017 a été réajusté en début d'année 2024 et fait état des difficultés d'accueil sur la commune depuis deux ans (en particulier la baisse du nombre d'assistantes maternelles).

Les places sont limitées, et comme sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais, nous priorisons les Saint-Martinois (places déjà complètes pour septembre 2025). Le nombre de naissances sur la commune augmente depuis deux ans, et il devient difficile de répondre de façon satisfaisante à toutes les demandes des familles.

Depuis quelques années, la commune développe de manière importante l'ouverture à l'accession à la propriété, la construction de logements sociaux, et la demande de place en crèche croît de façon très importante. Les professionnels de territoire insistent tous sur le manque de moyens d'accueil.

Pour les parents qui cherchent une alternative, la maison de quartier a mis en place avec la commune des journées de découverte du métier d'assistante maternelle.

Par ailleurs, sur la commune il existe deux structures privées de type micro-crèche de 10 à 12 places.

La multiplicité des demandes nécessite une organisation qui tend à apporter une réponse souvent partielle ou restreinte aux familles, leur permettant tout de même d'accéder à la crèche. Cette étape dans la vie préscolaire de l'enfant lui permet d'entrer dans un processus de socialisation confortée, qui est un atout pour l'entrée à l'école. Des passerelles crèche-écoles maternelles sont mises en place et facilitent d'autant plus l'entrée dans la vie scolaire.

La maison de quartier propose par ailleurs, dans le cadre du soutien à la parentalité, des actions et des ateliers parents-enfants famillesenfants animés par les référents familles, permettant également de renforcer le processus de socialisation, tout comme les actions de transversalité organisées avec différents services tels que :

- le Relais Petite Enfance
- les accueils de loisirs maternels
- les ateliers parentalité

La crèche accueille également des intervenants extérieurs en lien avec la culture (lecture, musique, danse, ...) et ouvre les enfants au monde extérieur en organisant des sorties (centre culturel Georges Brassens, les médiathèques et bibliothèques, forêt et plage, marché, parc de jeux...).



Le projet social a été élaboré en concertation avec l'ensemble de l'équipe Petite Enfance lors des réunions de travail de l'année 2024.

La place de la crèche, retenue et validée en équipe dans le projet social 2025-2028 de la Maison de Quartier Marlborough, vise à faire du lien avec les autres secteurs de la maison de quartier et partager des projets. Quatre axes ont, pour l'instant, été priorisés.

- ① Développer les projets favorisant l'expression orale, écrite et ou corporelle avec, par exemple, l'arrivée d'une médiatrice parentalité qui propose des actions autour du langage mais aussi d'autres ateliers comme la musique, l'initiation à l'anglais, les ateliers lectures, la motricité sous toutes formes.
- ② Initier, participer à la mise en place d'événements fédérateurs sur le territoire comme le Festi' familles ou la semaine de la parentalité.
- 3 Faciliter les débats et échanges sur les sujets de société, de parentalité ou autre avec les cafés papote, cafés des parents, réunions collectives ou comités d'usagers
- Mettre en avant des solutions de garde d'enfants avec des orientations vers, la crèche sur les accueils occasionnels, le Relais Petite Enfance, l'accueil pour tous établissement Public de l'Enfance et de la Famille, les centres de loisirs.

DISPOSITIONS PRISES POUR L'ACCUEIL DES FAMILLES EN PARCOURS D'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

La garde d'enfant est souvent un frein au départ en formation et/ou au retour à l'emploi pour de nombreux parents entrant dans le monde de l'emploi ou l'ayant quitté depuis un moment.

La Maison de Quartier Marlborough, inscrite dans une démarche sociale, accompagnant les jeunes et moins jeunes dans leur parcours d'insertion sociale et/ou professionnelle, met un point d'honneur à faciliter leur recherche d'emploi, leur intégration en milieu professionnel en mobilisant les lieux d'accueil Petite Enfance pour les jeunes parents autant que possible. Cependant, le nombre de places d'accueil ne suffit pas toujours à satisfaire les besoins des familles en demande, tout comme au niveau national, il y a peu de réponses adaptées pour l'accueil des enfants dont les parents ne travaillent pas.

La maison de quartier Marlborough a d'ailleurs intégré un projet européen (interrea) PACE de 2017 à 2020, porté par BELLIDEE, qui a permis de confronter les différentes pratiques en matière d'accueil au travers des différentes pratiques européennes et d'améliorer si besoin dans la mesure du possible cet accueil. Par ailleurs. le partenariat développé avec la Caisse d'Allocation Familiale (chargé d'accompagnement du territoire), France Travail, le département (PMI, Accueil pour Tous), la mairie (CCAS), nous permet d'accompagner au mieux les familles dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle.



MODALITÉS DE PARTICIPATION DES FAMILLES À LA VIE DE L'EAJE ET LES ACTIONS DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ PROPOSÉES

Le soutien à la parentalité, dans la crèche, entre dans la démarche de transversalité menée par la référente famille dans le cadre du Projet famille validé par la Caisse d'Allocations Familiales pour 2025-2028. Son cadre d'intervention s'appuie sur la circulaire de la Caisse d'Allocations Familiales qui détermine les missions de la référente familles, à savoir :

- Répondre aux problématiques familiales repérées sur le territoire.
- Développer des actions collectives contribuant à l'épanouissement des parents et des enfants, au renforcement de la cohésion intra familiale et aux relations de solidarité intra familiales.
- Coordonner les actions et services de soutien à la parentalité développés au sein de la Maison de Quartier Marlborough.

 Faciliter l'articulation des actions familles de la maison de quartier Marlborough avec celles conduites par les partenaires du territoire.

Ainsi, par des actions spécifiques, le projet familles permet de coordonner et de renforcer les axes d'interventions transversaux, de compléter et de satisfaire les besoins en rapport avec les éléments liés au diagnostic.

INFORMATIONS DES PARENTS

Elle se traduit par un échange d'informations (écrites et/ou verbales) entre le(s) professionnel (s) et le(s) parent(s) notamment lors :

- Du premier contact (appel téléphonique, demande renseignement à l'accueil...),
- Rendez-vous d'inscription,
- Pendant la période de familiarisation,
- À l'arrivée et au départ de l'enfant,
- Des temps de paroles qui peuvent être mis en place avec ou sans professionnels au sein de la crèche. Ces temps donnent la possibilité aux parents de s'exprimer, d'être entendus dans leurs difficultés, de rencontrer d'autres parents.

PARTICIPATION DES

Les parents sont invités à partager :

 Les temps festifs : ils peuvent participer avec leur(s) enfant(s) aux différents temps festifs (fête

- de fin d'année, café des parents, apéro des parents, atelier avec des intervenants extérieurs).
- Des réunions parentsprofessionnels: l'objectif est de communiquer auprès de l'équipe leurs idées, leurs envies de projets à réaliser au sein de la crèche ou de la maison de quartier. Des réunions thématiques sont également organisées (sommeil, propreté...)
- Des temps de familiarisation : ils communiquent les habitudes de vie de l'enfant au référent et sont acteurs au sein de la crèche.
- Des journées "crèche ouverte" pendant lesquelles les familles peuvent partager le quotidien de leur enfant au sein du le la crèche.

IMPLICATION DES PARENTS

L'implication des parents se fait en fonction des compétences de chacun. Elle peut prendre différentes formes et favorise leur expression :

- Les sorties: ils peuvent être invités à accompagner les différentes sorties avec leurs enfants (bibliothèques, Parcs, centre culturel, forêts, plages ...)
- Les projets: les parents peuvent être sollicités dans l'élaboration d'un projet. Leur sollicitation peut être de différentes formes telles que: fournir du matériel, partager un savoir, savoir-faire ou une culture.
- Les comités d'usagers : les parents sont invités à partager leurs idées, leurs points de vue et sollicités dans l'élaboration de projet à destination des tout petits.

ACTIONS DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

Au sein de la maison de quartier. beaucoup d'actions valorisent les compétences des parents. Les parents peuvent trouver un lieu d'accueil et d'écoute. Ils peuvent partager leurs inquiétudes, leurs doutes mais aussi leur fierté à l'égard de leur enfant. Ils trouvent une oreille attentive auprès des professionnels. Nous tenons à ce qu'une relation de confiance puisse s'établir avec les parents pour permettre à l'enfant de se sentir à l'aise au sein de la crèche. Les actions de soutien à la parentalité se déclinent sous différentes formes :

- Des temps d'accueil qui sont des moments d'échanges primordiaux entre professionnels et parents.
- Des temps de débats qui permettent aux parents de s'exprimer sur leurs doutes et inquiétudes, mais aussi sur leur fierté à l'égard de leur enfant.
- Des ateliers parentalité proposés par la référente famille de la maison de quartier
- Des actions partenariales (atelier massage bébé, projets européen orientés parents-enfants, forum naissance...)

Nous accueillons l'enfant et sa famille dans leur singularité. Nous respectons les cultures et croyances de chacun et nous adaptons nos pratiques dans les limites liées à la collectivité.

DÉMARCHE EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Nos pratiques tendent au quotidien vers une démarche de plus en plus écoresponsable, et ce par des choix marqués :

- Utilisation au maximum de matériaux recyclés dans nos activités
- Alimentation spécifique 0-3 ans issue de produits 100% biologiques
- Utilisation au maximum de produits naturels pour les produits d'entretien avec limitation du nombre de produits utilisés.
- Une gestion du tri sélectif et des déchets optimisés (le reste des aliments est par exemple donné à des propriétaires de poules)
- Utilisation de sur-chaussures en tissu (et non plastique)

Les équipes et le gestionnaire sont en perpétuelle réflexion quant à de nouvelles pratiques écoresponsables afin de tendre vers le zéro-gaspillage.





PRINCIPES ÉDUCATIFS DÉVELOPPÉS AU REGARD DE LA CHARTE D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

Au sein de la structure, les activités et jeux proposés peuvent être individuels ou collectifs, libres ou accompagnés. Nous veillons à ce que l'enfant puisse s'exprimer du « jeu libre » à « l'activité dirigée » pour que, au gré de ses acquisitions, il puisse trouver ce dont il a besoin précisément. Aucune activité n'est imposée à l'enfant, nous lui laissons le choix de participer ou non. Nous nous attachons à adopter une posture rassurante et sécurisante auprès des enfants afin de leur permettre d'explorer et d'évoluer au sein de la crèche.

Au quotidien, nous veillons à mettre des mots sur les actes et les émotions des tout petits afin de les aider à comprendre et appréhender leur environnement mais aussi afin de les rassurer. Mettre des mots sur les différentes étapes du quotidien passe par le partage entre l'enfant et l'adulte; ainsi des moments comme les repas, les changes ou encore les mises à la sieste sont propices à l'échange avec l'enfant. Cela passe par des phrases simples qui aident l'enfant à comprendre

Le projet éducatif présente les axes choisis par le gestionnaire pour faciliter l'accueil, le soin, le développement, l'éveil et le bien-être des enfants et leurs familles. Il est un fil conducteur qui définit le sens de nos actions au travers de la charte nationale d'accueil du jeune enfant (cf: Annexe n°1). La vie en collectivité est une expérience de vie au sein de laquelle chaque enfant découvre une vie quotidienne différente de ce qu'il vit à la maison, vie quotidienne qui prend en compte son individualité.

ce qui se passe. Pour les enfants qui n'ont pas encore acquis ou qui sont en cours d'acquisition de la parole, nous utilisons aussi les signes associés à la parole (aussi appelé plus communément "bébé signe"), afin que les enfants puissent anticiper les actions et ainsi éviter la frustration et/ou les pleurs. Pour cela l'équipe a suivi une formation collective en 2024.

Tout au long de la journée, nous sommes attentifs aux besoins de chaque enfant. Il est pris en compte en individualité (heure de repas, besoin de repos, besoin affectif...). Il est aussi inscrit dans une vie en collectivité, rythmée par des temps forts communs :

Le jeu libre

Le jeu est essentiel au développement de l'enfant. Au cours de la journée, l'enfant peut jouer librement : il choisit et gère son activité. L'adulte n'intervient alors que si l'enfant sollicite son intervention. Afin de permettre aux enfants de pouvoir jouer librement, les professionnels veillent à penser à l'aménagement de la salle de vie. Le jeu libre est toujours accompagné du regard et de la présence des professionnels. L'adulte se place dans la pièce en position de phare pour l'enfant.

Ce temps d'observation permet de repérer les besoins de chacun et de réajuster les propositions afin de répondre aux besoins de chaque enfant (ex : manipulation/ transvasement).

Les ateliers encadrés (mais non dirigés)

Les ateliers se déroulent avec un petit groupe d'enfants et sont animés par un professionnel ou plusieurs professionnels. Les enfants font le choix d'y participer ou non. Les ateliers proposés sont divers : motricité, manipulation, découvertes sensorielles artistiques culturelles...et ce afin d'offrir aux enfants les moyens d'explorer, de découvrir et d'expérimenter. Nous mettons un point d'honneur au fait que c'est ce que vit l'enfant qui est important et non ce qu'il produit.

Les jeux extérieurs

L'extérieur est un espace à part entière au sein duquel les enfants peuvent vivre des expériences nouvelles à partir d'un matériel différent. Ils peuvent jardiner, faire du vélo, ramasser des feuilles, de la terre, être au contact de la nature. Cet espace adapté permet une plus grande liberté de mouvement aux enfants, ainsi qu'une liberté d'expression corporelle et langagière. Les jeux en extérieur sont proposés aussi souvent que possible aux enfants et lorsque le temps le permet même en période hivernale.

Nous privilégions les espaces extérieurs pour tous types d'activités et organisons régulièrement des journées "tous dehors". Lors de ces journées, l'accueil, le jeu libre, les repas, les changes et les siestes sont organisés en extérieur. La nature offre un cadre idéal pour l'exploration des jeunes enfants.

Ces actions répondent activement au principe numéro 6 de la charte

d'accueil du jeune enfant qui est " Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement".

Nous organisons aussi, très régulièrement, des sorties en dehors de la crèche. Ces sorties peuvent se faire à pied, en poussette dans le quartier, ou en minibus pour des sorties en forêt, aller voir des spectacles ...

La motricité

Au sein de la structure, la motricité est travaillée à deux niveaux : motricité alobale et motricité fine. La motricité globale est proposée par les professionnels à travers des jeux corporels accompagnés ou non de chansons, par des « parcours moteur », par des ieux d'extérieurs (trotteurs, vélos...). L'enfant pourra être allongé sur le dos, ou encore être assis sur un tapis. Les professionnels veillent à toujours proposer des activités adaptées à l'âge et au développement des enfants. Auprès des plus petits, aucune position non acquise par l'enfant, ne lui sera imposée, notamment la position assise. La motricité fine est encouragée à travers des jeux et activités pratiques (peinture, gommettes, pâte à modeler, dessin...) activités de toucher permettant à l'enfant de découvrir les sensations dans ses mains (transvasement riz, pâtes, eau, patouille avec la maïzena...).

Aménagement de l'espace

Les enfants ont besoin d'un environnement qui les incite à faire des expériences, qui réveille et éveille leur curiosité et qui défie leur imagination.

Selon l'âge de l'enfant, l'aménagement de l'espace est différent. Les enfants évoluent dans un espace le plus sécurisant et structurant possible. Pour cela, l'aménagement est régulièrement pensé en fonction des besoins de chacun sur le plan moteur, sensoriel ou psycho-affectif. Chaque aménagement est pensé en équipe, en fonction des observations quotidiennes, des échanges informels, des analyses de pratiques professionnelles et des temps de formation.

Le sommeil

Dormir est un besoin vital. Pour l'enfant, il est essentiel car il est réparateur autant que constructeur. Au même titre que les repas, les siestes sont déterminantes pour la journée de l'enfant.

Au sein de notre structure, les professionnels veillent à respecter les rythmes de chaque enfant. C'est à partir d'une observation fine que le professionnel apprend à reconnaître les signes de fatigue de l'enfant. Ainsi, un enfant n'est pas forcément couché tout le temps à la même heure, mais bien lorsqu'il montre des signes de fatigue. L'enfant est mis à la sieste lorsque celui-ci en a besoin et non pas quand l'adulte le décide.

On distingue donc les plus petits qui sont couchés individuellement et à la demande, des plus grands, pour qui la vie au sein de la crèche est organisée autour de la dynamique de groupe. Les plus grands vont à la sieste tous en même temps et le plus souvent à la même heure. Toutefois, il peut arriver qu'un enfant ne s'endorme pas en même temps que le reste du groupe. Les professionnels lui proposeront de retourner à la sieste à un horaire différé si celui-ci en ressent le besoin. Il peut arriver qu'un enfant s'endorme dans la pièce de vie pour diverses raisons, il terminera sa sieste dans ce même lieu pour ne pas le perturber dans ses repères. Dans le souci de respecter son rvthme et ses besoins, nous ne réveillons pas un enfant qui dort :

- Excepté lorsqu'un parent vient le chercher et dans ce cas, c'est le parent qui lui-même réveille son enfant.
- Après avoir échangé avec la famille et exploré différentes solutions alternatives, il est envisageable dans le cas où un enfant de 2 ans et plus rencontrerait des difficultés d'endormissement le soir à la maison, de proposer un réveil en douceur après un cycle de sommeil d'environ une heure et demi.

Nous nous appuyons sur les études du Dr Marie Thirion et Dr Marie Joseph Challamel et notamment de leur livre "Le sommeil, le rêve et l'enfant" pour appliquer ces exceptions.

Au sein de nos structures, nous distinguons trois dortoirs : les bébés, les moyens et les grands. Les bébés et les moyens dorment dans des lits à barreaux adaptés à leurs âges, tandis que les grands dorment dans des couchettes « lits bas » sans barreaux. Les enfants sont couchés en body ou dans une tenue confortable dans leur gigoteuse. La structure applique les recommandations de prévention en matière de couchage : un enfant est toujours couché sur le dos, uniquement en gigoteuse pour les plus jeunes. Les plus grands dorment, avec un drap et une couverture, un membre de l'équipe est présent pour l'endormissement.

Dans chaque dortoir, l'endormissement se fait à la lumière du jour, ce qui permet d'éviter la confusion jour/ nuit, de favoriser l'endormissement, d'améliorer la qualité de sommeil et de favoriser un réveil plus naturel chez les enfants. La prévention de la mort inexpliquée du nourrisson est également favorisée quand l'enfant est plus facilement visible que dans la pénombre.

Afin que l'enfant trouve un climat sécurisant dans ce moment délicat de la journée où l'absence des parents se ressent plus particulièrement nous veillons à :

- Respecter les rites d'endormissement (gigoteuses, tétines, doudou...)
- Créer des repères (toujours le même lit dans la mesure du possible, notamment pour l'enfant en accueil régulier)

DISPOSITIONS PRISES POUR ASSURER L'ACCUEIL QUOTIDIEN DES ENFANTS

Accueillir l'enfant c'est aussi accueillir sa famille. C'est une période durant laquelle se prépare la séparation parents/ enfant. C'est un moment d'écoute et d'échange avec l'équipe qui permet de faire réciproquement connaissance et de collecter des informations sur l'évolution de la vie de l'enfant.

A l'arrivée et au départ des familles, des temps de transmissions sont proposés afin de garantir un accompagnement cohérent et individualisé pour l'enfant. Pour assurer un accueil de qualité, le nombre d'encadrants est respecté et ajusté si besoin, et une attention particulière est donnée au remplacement des professionnels absents.

L'accueil du matin

C'est un temps important au cours duquel chaque professionnel prend connaissance des besoins spécifiques de l'enfant dans le respect de son rythme et pour le bon déroulement de sa journée à la crèche. Un professionnel accueille l'enfant et sa famille et note les informations données par les parents (sommeil de nuit, réveil, repas, humeur de l'enfant, évènement exceptionnel, maladie...) sur un cahier de transmissions accessible au reste de l'équipe.

Au quotidien, il s'agit d'accueillir l'enfant et de l'aider à se séparer de son parent. L'accueil doit être de courte durée mais non précipité pour permettre au parent de communiquer avec l'équipe et de dire « au revoir » à son enfant. Il peut être favorisé soit par une proximité physique soit avec un objet affectif (doudou, tétine...) qui lui sera laissé.

Les retrouvailles

Pour quitter la structure dans de bonnes conditions, il faut laisser le temps à l'enfant de se préparer à l'idée de partir. C'est un moment où l'enfant retrouve son parent mais c'est aussi un temps de séparation d'avec le groupe. Les membres de l'équipe font un compte rendu de la journée de l'enfant pour assurer la continuité de la vie de l'enfant dans la transition structure/maison. Si les parents le souhaitent, ils peuvent s'installer dans la salle de jeux avec leur enfant et le voir évoluer avec ses pairs.

La familiarisation

Avant l'entrée définitive à la crèche, une période de familiarisation est proposée avec le référent d'adaptation. Le référent fait le lien entre le parent et la collectivité, prend un maximum de renseignements auprès des parents : habitudes, rythmes (alimentation, sommeil...) et rituels (endormissement...) propres à l'enfant. Une fiche d'habitude est rédigée avec le parent. Le référent est surtout le repère de l'enfant au cours de sa journée. C'est ce même référent qui durant plusieurs jours prodiguera les soins à l'enfant et fera le lien avec les autres professionnels.

Cette période se déroule sur plusieurs jours en fonction des émotions de l'enfant et de ses parents, de la manière dont chacun se sent prêt à vivre cette séparation.

C'est une période durant laquelle se prépare la séparation parents/ enfant. C'est un moment d'écoute et d'échange avec l'équipe qui permet de faire réciproquement connaissance et de collecter des informations sur les habitudes de vie de l'enfant. Elle est aussi indispensable aux parents pour les sécuriser, à l'équipe pour répondre correctement aux besoins de l'enfant, qu'à l'enfant lui-même pour lui éviter le passage brutal du milieu familial à un environnement inconnu.

Le parent est informé dès l'inscription qu'il devra se rendre disponible pour les temps de familiarisation lors des premières semaines.

Lors de la première rencontre, c'est le référent qui fixe les dates des futures rencontres en lien avec son planning horaire et les disponibilités des parents.

Pour le bien-être de l'enfant une régularité dans l'accueil est nécessaire ; en cas d'absence prolongée, une nouvelle période d'adaptation est proposée.



DISPOSITIONS PRISES POUR ASSURER LE SOIN

MODALITÉS DE DÉLIVRANCE DES SOINS SPÉCIFIQUES ET D'ACCUEIL DE L'ENFANT MALADE OU PRÉSENTANT UN HANDICAP OU UNE AFFECTION NÉCESSITANT UNE ATTENTION PARTICULIÈRE

L'enfant qui arrive le matin malade à la crèche, ne peut être accepté sauf avis contraire du médecin.

Si au cours de son passage à la crèche, l'enfant présente une température supérieure à 38°5, les parents sont contactés, informés et invités à venir rechercher leur enfant. Le personnel de la crèche peut, si les conditions d'administration de médicaments sont requises (prescription médicale valide, autorisation des parents) administrer à l'enfant une dose de paracétamol.

Lorsqu'un enfant suit un traitement, la famille doit en informer un membre de l'équipe; Si ce traitement doit être pris à la crèche (allopathie, homéopathie...), le référent médical autorise ou non le personnel à administrer ce

médicament et ce, sous réserve que :

- les parents fournissent la prescription médicale
- les parents autorisent le personnel de la crèche à délivrer le médicament à l'enfant (cf fiche d'administration de médicaments)

En cas de maladie chronique ou de handicap nécessitant une administration de médicaments, il convient de mettre en place un projet d'accueil individualisé (PAI). La liste des maladies à éviction obligatoire est à retrouver en annexe II.

Les règles suivantes sont appliquées concernant les soins de base :

- Pour les érythèmes fessiers, une crème de soin choisie par la structure est appliquée, sauf avis contraire du médecin, qui prescrit alors la crème adaptée.
- Les lavages de nez sont effectués au sérum physiologique.
- En cas de plaie cutanée superficielle, un nettoyage à l'eau et au savon est effectué.
- La crèche fournit une crème solaire

PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ (PAI)

Le Référent Santé et Accueil Inclusif de la structure assure la visite, d'admission des enfants de moins de 4 mois et ceux porteurs d'un handicap, d'une maladie chronique ou de tout problème nécessitant un traitement ou une attention particulière. Le cas échéant, il met en place un projet d'accueil individualisé (PAI) ou y participe en concertation avec le parent, la structure voire le milieu spécialisé. Les intervenants paramédicaux peuvent intervenir au sein de la structure dans le respect du rythme de l'enfant et de la collectivité.

Chaque situation est pensée en équipe afin d'accueillir au mieux l'enfant nécessitant un PAI (les besoins de formations, manipulation de matériels, l'appui de professionnels spécialisés, temps de présence à la crèche...).

En cas d'allergie, pathologie nécessitant une restriction stricte alimentaire, un PAI sera proposé par le Référent Santé et Accueil Inclusif, et il sera demandé aux familles à titre exceptionnel de fournir les repas. (cf protocole PAI).

MODALITÉS EN CAS D'ACCIDENT

Lorsqu'un accident se produit à la crèche, la direction prend les mesures nécessaires :

- Application des protocoles spécifiques élaborés (Cf : Les protocoles)
- Appel du service d'urgence, de la famille
- Déclaration au Président du Conseil Départemental en cas d'hospitalisation, de décès.
- Déclaration à l'assurance du gestionnaire



DISPOSITIONS PRISES POUR ASSURER LE DÉVELOPPEMENT

Veiller à la santé et au bien-être de l'enfant c'est aussi s'assurer de sa sécurité physique, morale et affective. Ceci passe par tous les gestes de la vie quotidienne. Un milieu sain et des soins réguliers sont nécessaires au bon développement de l'enfant.

Au sein de notre structure, les professionnels veillent à respecter les rythmes de chaque enfant. C'est à partir d'une observation fine et d'une continuité dans la prise en charge de l'enfant que le professionnel apprend à le connaître et à répondre à ses besoins primaires et secondaire.

DISPOSITIONS PRISES POUR ASSURER LE BIEN-ÊTRE

Afin d'offrir à chaque enfant un lieu d'accueil lui permettant de s'épanouir au quotidien, nous

avons choisi de mettre en place des mesures d'action préventive.

La crèche dispose :

- De thermomètres afin d'évaluer au quotidien la température de chaque pièce, et d'ajuster si besoin notre action en fonction de la température relevée.
- De grandes baies vitrées afin d'apporter un maximum de lumière naturelle permettant d'utiliser le moins possible la lumière artificielle.
- De systèmes de ventilation mécanique et manuelle pour exemple, quelques soit la saison les locaux sont aérés aussi souvent que possible
- De pièces dédiées (cuisine, lingerie, chaufferie) à l'utilisation d'appareils électroménagers

Elle dispose de matériel adapté en fonction de l'âge de l'enfant pour répondre au mieux à ses besoins de développement moteur, affectif, sensoriel ...

De plus, chaque salarié bénéficie d'un plan de développement de compétences pour enrichir sa formation initiale et en particulier d'analyse de pratiques professionnelles.

DISPOSITIONS PRISES POUR ASSURER L'ÉVEIL DES ENFANTS, NOTAMMENT EN MATIÈRE ARTISTIQUE ET CULTURELLE

En faisant le lien avec les objectifs du projet social de la maison de quartier Marlborough, nous sommes sensibles à l'éveil artistique et culturel, et faisons appel dès que possible à des intervenants ou des partenaires spécialisés.

Au sein de la maison de quartier Marlborough la présence d'une médiatrice parentalité favorise le développement du lien parent enfant au travers d'outils culturels.

Les temps forts sont aussi des moments privilégiés de partage et/ ou de découverte artistique.

Le centre culturel Georges Brassens, présent sur notre commune, facilite l'accès aux spectacles et à des projets culturels pour toutpetits dans le cadre de ses actions politique ville. Nous sommes toujours en quête de projets susceptibles de renouveau et de découverte à l'éveil des sens du jeune enfant sur notre territoire.

Une part de notre budget de fonctionnement est consacrée à l'éveil artistique et culturel.

DISPOSITIONS PRISES POUR FAVORISER L'ÉGALITÉ ENTRE LES FILLES ET LES GARÇONS

Selon le principe 7 de la charte d'accueil du jeune enfant : " fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnels qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces hommes et à ces femmes que je construis mon identité".

Chaque enfant, fille ou garçon, est accueilli dans le respect de sa personnalité; chaque enfant joue avec tout ce qui est proposé sans distinction ni stéréotype.

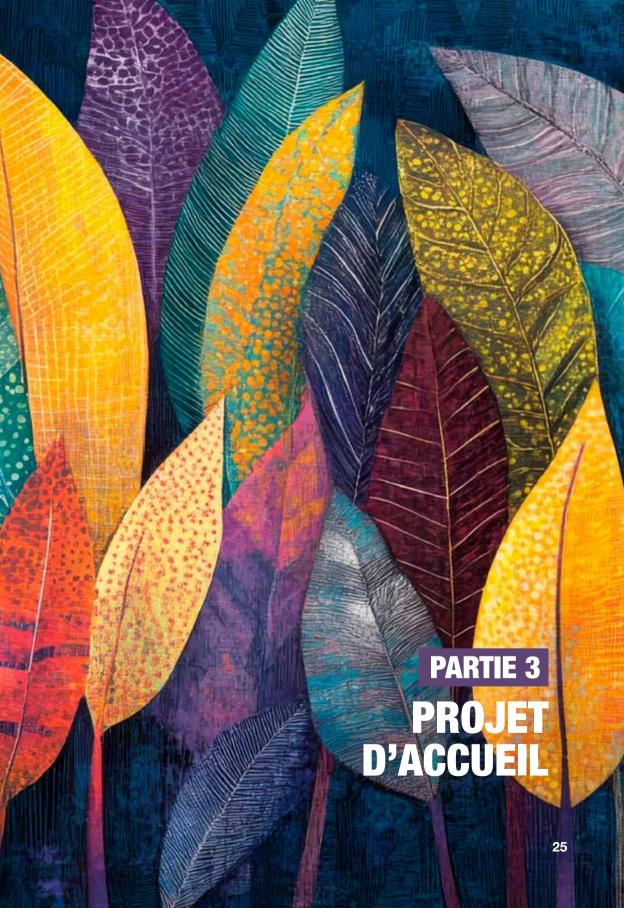
Nous permettons aux enfants d'explorer tous les aspects de leur personnalité en leur proposant différentes activités : cuisine danse, jeux, sports, poupées...

Nous veillons à ce que les enfants puissent reconnaître leurs émotions et sommes attentifs à éviter les phrases comme : « un garçon, ça ne pleure pas, tu passes le balai comme maman... »

Nous encourageons chaque famille à adhérer à ce principe sur le temps d'accueil en crèche.

Conscients que le croisement des regards enrichit la prise en charge quotidienne, nous souhaitons inclure du personnel masculin dans l'équipe. Cela reste cependant une réelle difficulté dans le domaine de la Petite Enfance.





ACCUEILS PROPOSÉS

TYPE D'ACCUEIL

- ✓ Occasionnel
- ✓ Régulier
- Urgence exceptionnelle (événement non prévisible: ex : hospitalisation d'urgence)
- Horaires atypiques (avant 7h et ou après 19h)
- Accueil d'enfant porteur de handicap, précisez si des places sont réservées : 1
- Familles confrontées à des situations particulières, précisez le nombre de places réservées : 2

AGE DES ENFANTS ACCUEILLIS

- ✓ 0-2 ans révolus (veille des 3 ans)
- 0-6 ans
- Plus de 3 ans non scolarisés [jusqu'à 5 ans révolus (veille des 6 ans)]
- ☑ Enfant de plus de 3 ans à besoins particuliers [(handicap...) jusqu'à 5 ans révolus (veille dès 6 ans)]
- ✓ 2-3 ans
- 18 mois 5 ans révolus (veille des 6 ans)

PRESTATIONS D'ACCUEILS PROPOSÉES

Les enfants ont besoin d'un environnement qui les incite à faire des expériences, qui réveille et éveille leur curiosité et qui défie leur imagination, pour grandir en toute confiance selon les 10 principes de la charte d'accueil du Jeune Enfant. Nous accueillons les enfants de 2 mois et demi à 4 ans au sein du même espace ; selon les âges des enfants, la constitution des groupes, les besoins observés, l'aménagement diffère.

Au sein de la structure, nous faisons en sorte que les enfants évoluent dans un espace qui soit le plus sécurisant et structurant possible. Pour cela, l'aménagement est régulièrement pensé en fonction des besoins de chacun autant sur le plan moteur, sensoriel que psycho-affectif. L'adulte s'attache à adopter une posture rassurante et sécurisante auprès des enfants, comme par exemple toujours être à leur hauteur, afin de leur permettre d'explorer et d'évoluer au sein de la crèche.

Nous veillons à ce que l'enfant puisse s'exprimer de plusieurs manières, du « jeu libre » à « l'activité dirigée » pour que, au gré de ses acquisitions, l'enfant puisse trouver ce dont il a besoin précisément. Le mobilier est adapté à la taille des enfants et aux critères de sécurité. L'espace dans lequel ils évoluent leur permet de se mouvoir en toute liberté. Les jeux d'imagination et symboliques prennent une véritable place, tels que des coins cuisine, poupée et garage.

Une grande place est laissée aux jeux d'extérieur en relation directe avec la nature, été comme hiver. Pour les bébés, les professionnels veillent à aménager l'espace en adéquation avec leurs besoins et leurs âges. Une part belle est laissée aux jeux sensoriels Les tout-petits sont installés dans un espace contenant et délimité, leur permettant de se mouvoir en toute sécurité.

Dans l'intérêt des enfants et de leurs familles, et afin qu'ils aient un repère stable, ce sont les mêmes professionnels qui sont en charge du même groupe d'enfants sur la journée. De même pour les plus jeunes, nous favorisons dans la mesure du possible une continuité des soins sur la journée par les mêmes adultes. (Même professionnel qui l'accueille, donne les repas, qui l'accompagne au sommeil etc).

LES DIFFÉRENTS ESPACES

Le hall d'accueil : Chaque enfant dispose d'un casier personnel et d'un porte manteau. Les parents les utilisent pour déposer les affaires personnelles de l'enfant dont l'équipe est susceptible d'avoir besoin. Le casier peut être utilisé en guise de « boîte aux lettres » pour y déposer les factures, lettre d'informations, ou encore invitations

La salle de vie : Elle est adaptable en fonction des besoins des enfants. Nous pouvons installer par exemple un coin repos, un coin construction, un espace pour les activités manuelles et créatives, un espace motricité, un coin pour des jeux d'imitation, un espace rassemblement, un espace bébé.

D'autres espaces existent comme la salle repas ouverte sur la pièce de vie, la cuisine, les dortoirs, la salle de changes, la salle d'activités, la salle de réunion, ou encore le jardin.

Nous proposons aux enfants de vivre d'autres expériences en dehors de la crèche en organisant réaulièrement des sorties. Elles ont pour but de stimuler l'éveil des enfants par la découverte du monde extérieur. Elles sont établies en fonction de la météo et de la disponibilité de l'équipe par rapport au taux d'encadrement réglementaire. Un enfant ne participera à une sortie que si l'équipe le sent sécure au sein de la crèche. Les enfants se promènent alors à pied ou en poussettes pour les plus petits Pour des sorties plus éloignées (plage médiathèque...), nous avons la possibilité d'emmener les enfants en minibus, propriété du gestionnaire. Toute sortie n'est possible qu'avec l'accord des parents, ce sont eux même qui nous fournissent également les sièges auto des enfants afin de garantir la sécurité des enfants.

A la crèche, nous suivons le calendrier des saisons. Nous organisons des moments festifs comme le carnaval, la chasse à l'œuf, ou encore la fête de fin d'année. Lors de ces temps festifs, les parents sont invités à venir participer à différents ateliers (goûters, comptines, lecture, ...). Nous fêtons également l'anniversaire des enfants. Dans ce cas, les parents, s'ils le souhaitent peuvent apporter les convivialités (gâteaux industriels sous emballages).

Chaque année, la structure travaille sur un projet de fin d'année (décembre ou juin), afin de rassembler l'ensemble des services petite enfance (les crèches « Les Trois Petits Pas et « Haut comme Trois Pommes ainsi que le Relais Petite Enfance).

PROJET PASSERELLE

Nous accueillons des enfants âgés de 2 mois et demi à 4 ans. Notre mission étant d'accueillir et d'accompagner l'enfant et sa famille, nous veillons à les soutenir dans chaque étape de leur développement, et le plus souvent, jusqu'à l'entrée à l'école maternelle. Afin de favoriser le passage de la crèche à l'école, la structure propose un « projet passerelle » qui veille à préparer en douceur l'enfant vers son passage en école maternelle.

Cette action permet de créer un premier contact avec l'école et la classe dans laquelle l'enfant est susceptible d'être accueilli, et ainsi mettre en place des repères qui seront les socles d'une rentrée bienveillante; elle ne s'effectue qu'avec les écoles maternelles de la commune. La crèche met en place également ce projet passerelle avec les accueils de loisirs gérés par notre association.

LES INTERVENANTS

Afin d'enrichir l'éveil des enfants, la crèche accueille régulièrement des intervenants extérieurs (musique, lecture, ...) qui permettent aux enfants de s'affranchir des étrangers et de découvrir de manière différente et enrichie des activités souvent déjà existantes.



HYGIÈNE ET CHANGES

LE CHANGE

Le temps de change est un moment privilégié, d'échange et de partage entre l'enfant et le professionnel.

Lors du change, le professionnel veille à communiquer avec l'enfant et mettre en mots chacun des gestes qu'il lui fait vivre (exemple : je vais mettre ta couche). Les changes sont effectués dans un grand respect du corps de l'enfant et aussi souvent que nécessaire pour éviter les érythèmes fessiers, et ainsi permettre à l'enfant de développer les notions de confort et de bien-être. Afin de favoriser leur autonomie, nous sollicitons les enfants pour qu'ils participent à la préparation du matériel comme prendre une serviette, sortir la couche du tiroir, prendre ses vêtements.

Le produit de change ainsi que les couches sont fournis par la structure. Si la famille ne souhaite pas que le change soit effectué avec ce produit, le change sera réalisé à l'eau.

La crèche fournit une crème de change, si elle ne convient pas, les parents peuvent apporter la leur, sous réserve de fournir une prescription médicale temporaire.

L'APPRENTISSAGE DE LA PROPRETÉ

C'est une étape importante et déterminante pour l'enfant et pour ses parents. Il n'existe pas de méthode, chaque enfant évoluant à son rythme. L'apprentissage de la propreté se fait en douceur et ne doit pas être vécu comme une contrainte pour l'enfant.

L'apprentissage de la propreté est réalisé dans un premier temps à la maison puis poursuivi à la crèche. En tout état de cause, la « mise au pot » n'a lieu d'exister que lorsque l'enfant a atteint une maturité physique (maîtrise des sphincters), psychique et affective (l'enfant doit être prêt) nécessaire et en aucun cas avant l'acquisition de la marche.

Lorsque les enfants portent encore des couches, mais qu'ils commencent à demander à aller aux toilettes, nous leur proposons à chaque change. Quand ils n'en portent plus, et qu'ils commencent à faire la demande d'eux-mêmes, nous les accompagnons dans la salle de change pour leur proposer les toilettes.

LE LAVAGE DES MAINS

Les enfants se lavent les mains avant et après chaque repas. Afin d'encourager leur autonomie, ils utilisent un lavabo adapté à leur taille, du savon et des essuie-mains. Nous les amenons aussi laver leurs mains après être allés aux toilettes, après les activités et avant de passer à table.



ALIMENTATION

LES REPAS

Le gestionnaire met un point d'honneur à offrir aux enfants une alimentation saine et variée, tout en s'inscrivant dans une démarche de « développement durable ». C'est pourquoi il a été choisi de proposer des produits frais et de saison, en favorisant un approvisionnement auprès des fournisseurs locaux. Nous fournissons l'intégralité des repas sur la journée. Nous proposons un lait maternisé et deux eaux minérales pour les plus petits. les parents choisissent ou non de bénéficier de cette prestation. Les repas fournis sont issus d'une agriculture durable et biologique. Un partenariat a donc été mis en place avec la société « Croc' la vie », qui produit et livre des repas frais 100% d'origine biologique en liaison froide. Ces repas nous sont livrés la veille et mis en chauffe le lendemain.

La collation du matin

Puisque pour certains enfants, le petit déjeuner a été pris tôt, vers 10h00 nous leur proposons de prendre une collation constituée essentiellement de fruits frais, variés et de saison

Le repas du midi

Ils sont adaptés à l'âge des enfants. Cinq types de repas sont proposés :

- Le menu Diversification pour les enfants âgés de 4 mois à 7/8 mois
- Le menu Robe des champs pour les enfants âgés de 7/8 mois à 8/9 mois
- Le menu Petit Musclé pour les enfants âgés de 8/9 mois à 12/15 mois
- Le menu Petit Prince pour les enfants âgés de 12/15 mois à 15/18 mois
- Le menu Roi Lion pour les enfants âgés de 15/18 mois à 36 mois

Chaque menu propose une texture différente, adaptée à la maturité des enfants et des besoins physiologiques liés à leur développement (légumes mixés, purée lisse avec l'introduction de la pomme de terre mixée, purée granuleuse avec l'introduction d'autres féculents non mixés, petits morceaux...).

Avant la phase de diversification, l'alimentation du bébé est exclusivement lactée. Les plus petits prennent le biberon dans les bras d'un professionnel. Il n'y a pas d'heure fixe pour le repas des

bébés. Pour exemple, un bébé qui dort au moment de son heure de biberon ne sera pas réveillé, veillant ainsi à respecter son rythme de sommeil.

En grandissant, les enfants découvrent une alimentation diversifiée. C'est le passage du biberon à la cuillère. Cette étape se fera d'abord à la maison. Les parents en informeront l'équipe et préciseront au fur et à mesure les aliments introduits

Un enfant passant en « Diversification » est installé en transat ou dans les bras pour prendre son repas.

Les moyens et les plus grands se retrouvent pour prendre leur repas autour de la table en compagnie d'un adulte. C'est un moment de détente, de partage et de convivialité. Le repas est proposé, accepté ou refusé par l'enfant. L'appétit des enfants est respecté, ils ne sont pas forcés à manger. ils sont invités à goûter. À tout moment le professionnel respecte le degré d'autonomie des enfants qu'il accompagne. L'enfant qui grandit va apprendre à tenir sa cuillère, à la porter à la bouche, et découvre souvent l'alimentation en la touchant. Les professionnels acceptent que l'enfant fasse cette découverte avec les mains dans la limite du possible, tout en les accompagnant avec une cuillère ou la parole.

Le goûter

Vers 16h, un goûter est proposé

aux enfants. Tout comme le repas du midi, le goûter est adapté en fonction de l'âge de l'enfant. Les plus grands et les moyens mangent ensemble à tables.

Le repas peut être pris en extérieur, un espace est alors aménagé et/ ou symbolisé (couvertures ; table et chaises ; petits bancs ...) afin de rassembler les enfants.

Le goûter peut aussi être le moment de fêter les anniversaires des enfants.

ALLAITEMENT EN CRÈCHE

Nous acceptons le lait maternel frais ou congelé, et à tout moment de la journée les mamans allaitantes peuvent venir donner la tétée à leur enfant.

Le lait maternel collecté doit cependant respecter des règles d'hygiène de recueil, de transport et de conservation. Un protocole est établi. (Cf Annexe 5 : L'allaitement maternel en crèche)

RÉGIME ALIMENTAIRE

Tout régime alimentaire lié à la santé de l'enfant sera soumis au RSAI de l'établissement. L'avis du responsable de l'établissement sera requis quant aux possibilités de la crèche à réaliser ce régime et sa compatibilité avec les règles de sécurité alimentaire en collectivité. Un projet d'accueil individualisé (PAI) sera établi et signé entre le directeur de la crèche, la famille et le RSAI de la crèche, le médecin traitant de l'enfant.



ACCUEIL D'ENFANTS À BESOIN SPÉCIFIQUES

(ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP, ENFANTS ATTEINTS D'UNE MALADIE CHRONIQUE...)

Nous accueillons les enfants à besoin spécifique sous réserve de conditions favorables. Une rencontre avec les parents, les différents intervenants (dans la mesure du possible) auprès de l'enfant et la direction doit être réalisée avant l'entrée à la crèche afin de mesurer les moyens à mettre en œuvre pour garantir un accueil optimal.

ENCADREMENT DE LA STRUCTURE ET DES ENFANTS

DESCRIPTION DES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES MOBILISÉES

L'équipe se compose de professionnels suivants : infirmière puéricultrice, éducatrices de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture, animatrices petite enfance, chargée d'accueil, agents d'entretien.

Cette diversité permet d'enrichir la réflexion et les échanges mais aussi permet le partage de valeurs, des expériences et des sensibilités de chacun, fil conducteur de leur mission.

La direction est assurée par une Éducatrice de Jeunes Enfants. Elle est garante du bon fonctionnement de l'établissement, de son organisation administrative et de l'encadrement de l'équipe éducative. Elle veille à la bonne adaptation des enfants, et au respect de leur besoin.

L'infirmière définit le cadre et les modalités d'interventions des soins d'urgence, assure la mise en œuvre des préconisations et protocoles définis par le RSAI et enseigne aux personnels les attitudes et les gestes en vue de la sécurité des enfants. Elle veille à l'application des modalités de la délivrance des soins.

Le référent Santé Accueil et Inclusif veille à l'application des mesures préventives d'hygiène et des mesures à prendre en cas de maladie contagieuse, d'épidémie ou d'autres situations dangereuses pour la santé. Il assure des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès des professionnels. Il informe, sensibilise et conseille la direction et l'équipe en matière de santé du ieune enfant et veille à la mise en place des mesures nécessaires à l'accueil inclusif des enfants en situation de handicap. Il contribue au repérage des enfants en danger ou en risque de l'être et à l'information de la direction et des professionnels sur la conduite à tenir.

L'éducatrice de jeunes enfants accompagne l'équipe au quotidien et impulse une dynamique réflexive, et favorise la formation. Elle a un rôle de médiation entre les professionnels et la direction. Elle intervient avec le groupe d'enfants (vie quotidienne, activités) et participe aux réunions éducatives. Elle a un rôle spécifique dans l'accompagnement à la parentalité. Elle accompagne l'équipe dans la communication parents-professionnels et peut échanger avec les familles (des temps de rencontre sont organisés avec les familles pour développer l'implication des parents dans le projet). Elle veille à l'articulation entre le projet social de la maison de quartier et le projet d'établissement. Elle est

garante de la mise en application du projet d'établissement et de son évaluation.

Les auxiliaires de puéricultures et les animatrices petite enfance ont une connaissance fine des enfants et de l'organisation du groupe d'enfant. Elles adaptent leur accompagnement et les activités en fonction de la dynamique et des besoins des enfants. Les soins plus spécifiques de nursing sont prodigués par les auxiliaires de puériculture.

Les agents d'entretien interviennent pour l'entretien des locaux, la préparation des repas, et l'intendance du linge.
La chargée d'accueil s'occupe de la gestion administrative ainsi que de l'accueil des familles (changement d'horaires, facture, communication...).

Des bénévoles de l'association gestionnaire peuvent être sollicités lors de temps fort ou lors de temps d'activité.

D'autres personnels (référent famille, animatrice du Relais Petite Enfance, assistantes maternelles...) interviennent pour des actions communes telles que des goûters, des animations petite enfance...

PROFESSIONNALISATION ET ACCOMPAGNEMENT DE L'ÉQUIPE

Les professionnels travaillent avec un objectif commun : la qualité de l'accueil de l'enfant et de sa famille. Pour cela, l'équipe se rencontre :

En réunion d'équipe (1 fois/mois): elle permet le partage d'informations et l'analyse des pratiques éducatives en équipe. Ce peut-être aussi un moment de réflexions autour de thématiques diverses.

En réunion d'analyse de pratiques professionnelles

(plusieurs fois/an) : L'intérêt de cette réunion est d'échanger sur des situations, des comportements d'enfants, des éventuelles difficultés rencontrées. La parole est libre et les échanges sont confidentiels.

Action de formation: Chaque salarié bénéficie d'un plan annuel de compétences professionnelles. Il profite des formations continues individuelle ou en groupe. Le salarié peut donc enrichir ses compétences professionnelles grâce ces formations.

Le gestionnaire peut accueillir des apprentis en petite enfance (Educatrice de Jeunes Enfants, Auxiliaire de puériculture, CAP AEPE...). Cette disposition permet à l'ensemble de l'équipe de s'affranchir en permanence des évolutions des pratiques professionnelles mais aussi d'avoir un esprit critique sur ces mêmes pratiques.



O Contact réel <u>Avec la nature</u>

Pour répondre au principe 6 de la charte d'accueil du jeune enfant, nous privilégions dès que cela est possible des sorties en extérieures, nous faisons entrer la nature dans la crèche par le biais de plantes et animaux (poissons rouges). De plus nous organisons de façon récurrente des journées « tous dehors ».

Selon les thématiques que nous avons retenues, nous avons choisi les critères de qualité suivants:

- Bien-être et environnement :
 l'espace est adapté pour offrir calme et liberté de mouvements.
- Liberté de choix : l'enfant peut choisir de participer ou non aux activités.
- Respect des besoins individuels de l'enfant : il peut s'isoler s'il le souhaite.
- Socialisation: les interactions entre enfants sont favorisées et apaisées.
- Créativité: l'enfant développe sa créativité par des activités libres et variées.
- Climat émotionnel : réduction des conflits entre enfants.
- Sommeil : la qualité du sommeil est améliorée grâce à un environnement apaisant.

Les indicateurs d'évaluation sur lesquels nous nous reposerons afin d'évaluer nos actions au bout de 3 ans (en général durée d'accueil a la crèche) seront :

- Moins de bruit, enfants calmes et détendus
- Les enfants expriment leurs choix ou refus sans conflits
- Les enfants interagissent spontanément sans contraintes
- Les enfants développent des jeux, des histoires et un imaginaire varié
- Diminution du nombre de conflits observé
- Les siestes sont de meilleure qualité, l'enfant se réveille plus reposé, moins de réveils agités.

Les outils d'évaluations sont divers (l'évaluation portera sur un panel d'enfants choisis au préalable):

Les outils déjà existants: échanges réguliers en réunion d'équipe afin d'ajuster et d'évaluer les actions. Photos, vidéos des activités afin d'avoir une trace des activités réalisées par les enfants.

Les outils supplémentaires : Questionnaire à destination des professionnelles. Grille d'observation et tableau de suivi pour chaque enfant du panel.

2 BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL

Un personnel épanoui et soutenu dans sa pratique contribue à un accueil de qualité pour les enfants et leurs familles. Afin d'offrir aux professionnels des temps de recul et de formation de qualité nous leur proposons entre autres, des temps d'échange en groupe d'analyse des pratiques professionnels (GAP), des temps de formations de groupe ou en individuel, des temps de réunion d'équipe chaque mois ainsi que l'intervention de salariés des différents secteurs du centre social qui gravitent autour de la crèche. Nous faisons également appel à des partenaires extérieurs afin de diversifier les interventions.

Selon les thématiques que nous avons retenues, nous avons choisi les critères de qualité suivants :

- Communication interne
 efficace: les échanges sont
 fluides, le rôle de chacun est clair.
- Prise de recul et régulation des tensions: il y a moins de conflits internes, la gestion des situations délicates est apaisée.
- Cohésion d'équipe et dynamique de projet : la participation est active en réunion, il y a un climat de confiance, on observe une entraide dans l'équipe.

- Partage de pratique : des idées nouvelles sont apportées, il y a une mise en commun régulière.
- Développement des compétences mobilisées : le personnel suit des formations et de nouvelles compétences sont mobilisées.
- Accès à des ressources
 externes : il existe de réels
 partenariats et des interventions
 adaptées aux besoins spécifiques
 des enfants.
- Capacité d'accueil inclusif:

 l'équipe est formée,
 accompagnée pour accueillir des enfants à besoins spécifiques
 (ex : handicap, situations familiales complexes).

Les indicateurs d'évaluation sur lesquels nous nous reposerons afin d'évaluer nos actions au bout de 3 ans (en général durée d'accueil à la crèche) seront :

- Taux de participation aux GAP
- Taux de participation aux réunions
- Nombre d'actions nouvelles issues du partage de pratiques ou d'idées mise en place
- Nombre d'heures de formation par salariés
- Nombre de partenariat actif

Les outils d'évaluations sont divers (l'évaluation portera sur un panel d'enfants choisis au préalable):

Les outils déjà existants: les compte-rendu de réunion et GAP, les entretiens individuels annuels (point sur le ressenti au travail, besoin de formation), tableaux de suivi de formation.

Les outils supplémentaires : questionnaire interne anonyme (afin de mesurer la satisfaction et les besoins de l'équipe).

MOYENS DE COMMUNICATION ADAPTÉ À L'ENFANT

Les professionnels mettent en place des outils et des attitudes favorisant la compréhension mutuelle et l'expression des besoins de l'enfant, réduisant ainsi tensions et frustrations

Nous utilisons entre autres, la verbalisation de tous les actes de la vie courante, le langage bébé signe.

Selon les thématiques que nous avons retenues, nous avons choisi les critères de qualité suivants:

- Langage : La communication des enfants non verbaux ou en difficultés de langage est favorisée
- Climat émotionnel : Les pleurs, les frustrations et l'agressivité sont réduis, il règne un climat serein et sécurisé

- Communication : L'émergence du langage oral et gestuel est soutenue
- Socialisation: L'enfant est accompagné vers l'autonomie et la vie collective

Les indicateurs d'évaluation sur lesquels nous nous reposerons afin d'évaluer nos actions au bout de 3 ans (en général durée d'accueil à la crèche) seront :

- L'utilisation du bébé signe :
 le nombre de signes utilisés
 par les enfants et le nombre de
 professionnels formés
- L'efficacité du bébé signe : diminutions des situations de pleurs incompris
- Climat émotionnel observé, nombre de comportements agressifs/pleurs
- Effet sur le langage : nombre de nouveaux mots signés utilisés

Les outils d'évaluations sont divers (l'évaluation portera sur un panel d'enfants choisis au préalable) :

- Les outils déjà existants:

 Partage en réunion d'équipe,
 formation des professionnels au langage bébé signe et répertoire visuel commun.
- Les outils supplémentaires :
 fiche d'observation quotidienne
 pour observer les situations de
 communication réussie,
 questionnaire famille.

RESPECT DU RYTHME DE L'ENFANT

Respecter le rythme de l'enfant c'est le laisser faire ses propres apprentissages les uns après les autres (développements moteur, capacité de réflexion, acquisition du langage) dans un ordre propre à chacun. Les actions mises en place au quotidien sont la prise en charge individualisé des enfants selon leur stade d'évolution et de leurs besoins et l'application du principe de la motricité libre.

Selon les thématiques que nous avons retenues, nous avons choisi les critères de qualité suivants:

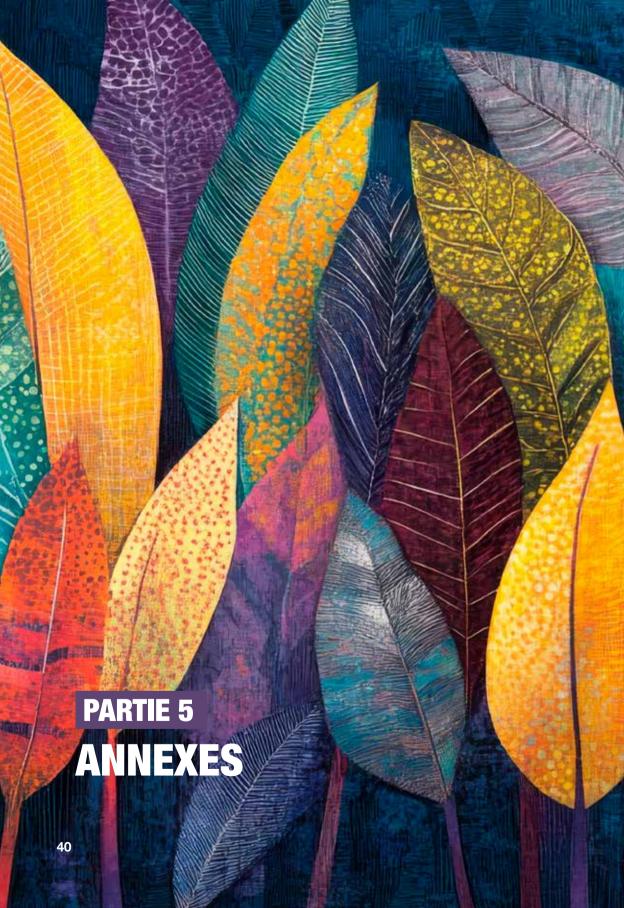
- Développement : Les besoins primaires des enfants sont respectés
- Relationnel : Un attachement sécure aux adultes référents est renforcé
- Autonomie : L'autonomie de l'enfant est favorisée
- Sécurité émotionnelle : L'enfant développe sa confiance en soi, sa curiosité et sa sécurité affective.

Les indicateurs d'évaluation sur lesquels nous nous reposerons afin d'évaluer nos actions au bout de 3 ans (en général durée d'accueil à la crèche) seront:

- Prise en charge individualisée : on observe une prise en compte des signaux indicateur des besoins de l'enfant
- Motricité libre : les enfants sont libres de leur mouvement au quotidien
- Relation de confiance : l'enfant recherche l'adulte référent en cas de besoins (attachement sécure)
- Autonomie: l'enfant initie des actions seul, exploration, jeux

Les outils d'évaluations sont divers (l'évaluation portera sur un panel d'enfants choisis au préalable):

Fiches d'observations (suivi du sommeil, du repas etc.), réunions d'équipe, temps de transmissions avec les familles (entretiens avec les parents).



LA CHARTE NATIONALE POUR L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT





Charte nationale d'accueil du jeune enfant

10 grands principes pour grandir en toute confiance

Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille.

J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.

Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.

Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, **j'ai besoin de professionnels qui encouragent avec bienveillance** mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.

Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement.

Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnels qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.

J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil.

Pour que je sois bien traité, il est nécessaire que les adultes qu'un n'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues comme avec d'autres intervenants.

J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.



Cette charte établit les principes applicables à l'accueil du jeune enfant, quel que soit le mode d'accueil, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'action sociale et des familles. Elle doit être mise à disposition des parents et déclinée dans les projets d'accueil.

Annexe n°2

MALADIES À ÉVICTION OBLIGATOIRE

L'ÉVICTION DE LA COLLECTIVITÉ EST RÉSERVÉE À 11 PATHOLOGIES

L'éviction de la collectivité est une obligation réglementaire pour certaines pathologies. Ces dernières sont peu nombreuses :

- L'angine à streptocoque
- 2 La coqueluche
- 3 L'hépatite A
- 4 L'impétigo (lorsque les lésions sont étendues)
- 6 Les infections invasives à méningocoque
- 6 Les oreillons
- La rougeole
- 8 La scarlatine
- La tuberculose
- La gastro-entérite à Escherichia coli
- La gastro-entérite à Shigelles

.....

La décision d'éviction et de retour dans la collectivité se fait sur avis médical. Les parents pensent souvent que l'ordonnance d'antibiotiques est le « sésame » qui va permettre la réadmission de l'enfant. Pour contrer cette idée reçue, il peut être utile de préciser dans les règlements intérieurs et les protocoles d'accueil qu'une ordonnance d'antibiotiques n'est ni une pièce justificative, ni un argument facilitant la réadmission de l'enfant en collectivité. Pour certaines pathologies ne nécessitant pas l'éviction, la fréquentation de la collectivité est déconseillée à la phase aiguë de la maladie. Cette décision, prise au cas par cas, est du ressort du responsable de structure et doit être conditionnée par le confort de l'enfant, notamment si les symptômes sont sévères. Une mention figure sur les fiches des pathologies concernées.

FICHE D'ADMINISTRATION DE MÉDICAMENTS



Crèche « Haut Comme Trois Pommes »

Formulaire d'autorisation d'administrer un médicament*

Nom et prénom de l'enfant :				
Nom du médicament :				
Posologie:				
Durée du traitement :				
Par la présente, j'autorise le personnel de la crèche « Les Trois Petits Pas » à administrer à mon enfant le médicament susmentionné selon la posologie déterminée.				
Date :/				
Signature du parent ou du tuteur				

Date	Heure	Personne

^{*}Ce formulaire doit être rempli pour chaque médicament.

PROTOCOLE D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ (PAI)



PROTOCOLE D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ (PAI)

1 Établissement

Nom : Crèche « Haut Comme Trois Pommes » (Association Bellidée)

Adresse: Rue Anne Frank, 62280 Saint-Martin-Boulogne

Directeur: **DENEQUE Natacha**

Référent Santé Accueil Inclusif de la structure : PIERME Isabelle

2 Enfant concerné

Nom et prénom :

Date de naissance :

Adresse:

Durée de validité du PAI:

3 Responsables légaux

Nom / Prénom:

Adresse:

N° téléphone personnel :

N° téléphone professionnel:

Nom / Prénom:

Adresse:

N° téléphone personnel:

N° téléphone professionnel:

Personne à prévenir rapidement en cas de troubles si différent

PROTOCOLE D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ (PAI)

aes respo	onsables légaux
Nom / Pré	nom:
Adresse : Nº télépho	ne personnel :
-	ne professionnel :
·	ssionnels qui suivent l'enfant
Référent	accueil santé inclusif
Nom / Préi	nom :
Adresse :	
N° de télép	phone :
Email :	
Médecin	qui coordonne le suivi
Nom / Préi	nom:
Adresse :	
N° de télép Email :	phone:
	professionnels paramédicaux (Pédopsychiatre, allergologue, sychomotricien, kinésithérapeute,)
Nom / Préi	nom :
Adresse :	
N° de télép	phone:
Email :	
Nom / Préi	nom:
Adresse :	hana i
N° de télép Email :	onone:
6 Motif	du PAI :
A Donné	es médicales (renseignées par le médecin traitant ou spécialiste)

PROTOCOLE D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ (PAI)

Symptômes possibles : Traitement : Traitement d'urgence : Modalités d'administration :
Organisation de l'accueil à la crèche
Trousse d'urgence fournie par les parents, à disposition dans l'armoire de soins Équipe informée et formée à la reconnaissance des signes symptomatiques Repas apportés par la famille en cas d'intolérance ou d'allergie alimentaire : □ Oui / □ Non (à cocher)
Responsabilités
 Parents Fournissent la trousse d'urgence avec ordonnance en cours de validité Vérifient la date de péremption et s'engagent à renouveler le traitement Informent immédiatement la crèche de tout changement de traitement ou de diagnostic
 Équipe de la crèche Applique les mesures du protocole Prévient les parents et le SAMU (15) en cas de réaction allergique Remplit le registre d'incident le cas échéant
Signatures
Responsables légaux :
Médecin de l'enfant :
Autres professionnels impliqués dans le PAI :
Référent santé Accueil Inclusif de la crèche :
Responsable de la structure :
Fait à :

Annexe n°5

ALLAITEMENT MATERNEL EN CRÈCHE

ALLAITEMENT MATERNEL EN CRÈCHE

Promouvoir l'allaitement maternel conformément aux recommandations du PNNS (programme national nutrition santé) et de l'OMS (organisation mondiale de la santé) pour favoriser l'allaitement maternel.

Les mamans allaitantes peuvent continuer de donner le lait maternel à leur bébé, soit en venant donner la tétée au sein de la crèche (une pièce avec un point d'eau et un fauteuil peut être mise à disposition), soit en fournissant du lait frais ou congelé tiré au préalable. Dans ces conditions, il est nécessaire de respecter un protocole d'hygiène de recueil de transport et de conservation du lait.

1 Le recueil

Matériel nécessaire

- tire-lait
- 2 biberons avec capuchon et obturateur (1 pour le recueil, l'autre pour la conservation)
- étiquettes
- produit vaisselle
- goupillon

Le tire-lait doit être soigneusement nettoyé avec du liquide vaisselle et rincé, il est également recommandé de porter à ébullition le flacon de recueil et la téterelle dans une casserole d'eau, puis de vider l'eau et laisser sécher ; les systèmes chimiques ne sont pas recommandés.

Le lait doit être recueilli dans des flacons ou biberons en plastique polypropylène, polycarbonate ou verre (les sachets plastiques proposés par le commerce sont déconseillés car ils nécessitent trop de manipulations et sont par conséquent sources de risques inutiles).

Le recueil

Deux méthodes de recueil sont possibles : expression manuelle ou tire-lait manuel ou électrique.

ALLAITEMENT MATERNEL EN CRÈCHE

Avant toute manipulation, il est indispensable d'effectuer un lavage soigneux des mains ; il convient aussi de se laver quotidiennement (douche) les seins et les mamelons.

Si le volume souhaité de lait est recueilli en une seule fois, verser le lait recueilli dans le biberon de conservation, fermer le biberon (obturateur et capuchon) et le placer dans l'enceinte réfrigérée directement.

Si le volume de lait souhaité n'est pas recueilli en une seule fois, verser le lait recueilli à chaque extraction dans le biberon de recueil, le refroidir, puis le verser dans le biberon de conservation, fermer le biberon (obturateur et capuchon) et conserver le biberon dans un réfrigérateur tant que le volume souhaité n'est pas atteint.

Après utilisation, rincer le flacon de recueil et laver au lave-vaisselle en cycle complet ou en eau savonneuse chaude avec un goupillon.

La conservation du biberon doit se faire dans un réfrigérateur propre, lavé au moins une fois par mois à l'eau savonneuse, rincé à l'eau puis javellisé.

2 Conservation

Il n'est pas nécessaire que le contenant de conservation soit stérile, à condition qu'il soit propre et sec (nettoyage au lave-vaisselle domestique à 65° en cycle complet)

Avant toute conservation du lait, noter le nom prénom de l'enfant, la date et l'heure du premier recueil de lait sur le contenant.

Le lait peut être conservé

- 4 heures à température ambiante entre le début du recueil et la fin de consommation du biberon
- 48 heures au réfrigérateur à partir du premier recueil (si plusieurs recueils dans le même biberon) dans un réfrigérateur dont la température est inférieure ou égale à 4° et qu'il soit immédiatement réfrigéré.
- 4 mois au congélateur à -18° sans conséquence nutritionnelle délétère (la congélation doit avoir lieu le plus rapidement possible après le recueil. Il convient de ne remplir qu'aux ¾ le contenant en prévision de l'augmentation de volume provoqué par la congélation.

ALLAITEMENT MATERNEL EN CRÈCHE

Le lait ne doit pas être placé dans un freezer (température pas assez basse).

Le lait décongelé ne doit pas être recongelé. Il ne faut pas ajouter de lait fraîchement recueilli à du lait congelé.

3 Transport

Il convient d'éviter toute rupture de chaîne du froid.

Que le lait soit réfrigéré à une température inférieure ou égale à 4° ou congelé, il doit être transporté, du domicile au lieu de consommation, dans une glacière ou dans un sac isotherme avec un pack eutectique.

Rappel

Avant toute conservation d'un lait destiné à être consommé au multi-accueil, le nom et le prénom de l'enfant la date et l'heure de premier recueil doivent être notés sur le biberon.

4 Réception et consommation

Dès l'arrivée sur le site, vérifier que les biberons ont été correctement identifiés et placer les biberons dans l'enceinte réfrigérée (proscrire la porte ou la température est moins fiable).

Le lait maternel n'étant pas homogénéisé, après réfrigération ou congélation de celui-ci, ses constituants se séparent, la crème surnage et le reste du lait ressemble à de l'eau. Il suffit d'agiter doucement le récipient avant de donner le lait.

Le réchauffage du lait conservé à une température inférieure ou égale à 4° doit être rapide pour atteindre la température souhaitée. Le réchauffage du biberon au four micro-ondes est déconseillé (ce type de chauffage détruit certains composants du lait)

Le biberon ne doit être sorti du réfrigérateur qu'immédiatement avant son utilisation. Tout biberon sorti du réfrigérateur doit être utilisé dans un délai d'une heure.

Tout biberon non terminé dans un délai de 60 minutes qui suit le début de sa consommation par l'enfant doit être jeté. Lorsque ce biberon a été chauffé, ce délai est réduit à 30 minutes.

ALLAITEMENT MATERNEL EN CRÈCHE

Il est essentiel de bien agiter le biberon pour homogénéiser la température du lait et de vérifier cette dernière en mettant quelques gouttes de lait sur la face interne de l'avant-bras de la personne qui alimente l'enfant avant de proposer le biberon.

(3) Conditions d'hygiène pour le personnel

Le personnel doit être formé aux règles d'hygiène

- Tenue manches courtes
- Cheveux attachés
- Pas de bijou
- Ongles propres et non vernis
- Se laver et se sécher les mains avant chaque préparation

6 Conditions d'hygiène pour le matériel

En structure d'accueil de jeunes enfants, les enfants accueillis sont en bonne santé et uniquement exposés aux risques infectieux de toute collectivité (risque infectieux de bas niveau), il n'y a donc pas lieu dans ces structures de stériliser les biberons.

Les biberons doivent être vidés de leur contenu résiduel, rincés à l'eau et lavés au lave-vaisselle en cycle complet (65°, séchage impératif) ou à l'eau savonneuse très chaude rincés et séchés.

Le réfrigérateur est nettoyé chaque semaine à l'eau savonneuse et rincé.

La température de l'enceinte réfrigérée est prise 2 fois/jour et consignée sur une fiche de relevés de température.



6/8 Résidence René Descartes 62280 Saint-Martin-Boulogne +33 (0)3 21 99 56 90 • contact@bellidee.fr



Suivez l'actualité de Bellidée sur www.bellidee.fr, Facebook, X, Linkedin, Instagram et Youtube











